



Définir des propositions sur les besoins des familles en matière de prise en charge des adolescents

Propositions adoptées à l'Assemblée Générale du 17 mai 2008

L'accompagnement des adolescents n'est pas suffisamment pris en compte dans les Hautes Alpes. Pour leur permettre de se placer au coeur des réflexions qui les concernent, l'UDAF soutient 4 propositions :

1. L'affirmation de la place et du rôle des acteurs de terrain déjà impliqués auprès des adolescents : associations, travailleurs sociaux et infirmières scolaires, animateurs et éducateurs, etc...
2. Dans un contexte de prévention primaire, les interrogations des jeunes, leurs soucis et leurs craintes éventuelles (problèmes scolaires, familiaux, addictifs, etc...) pourront s'exprimer auprès des espaces d'accueil et d'écoute généraliste mis en place avec :
 - ✓ un accueil individualisé, anonyme, gratuit dès l'âge de 11-12 ans, qui soit également ouvert aux parents
 - ✓ sous la forme d'un Point Accueil Ecoute Jeune, géré par une structure déjà existante, dans 4 villes du département : Briançon, Embrun, Gap, Laragne ou Veynes
 - ✓ une équipe d'animateurs mixte, mobile, travaillant sur des créneaux horaires adaptés, et pouvant se déplacer dans les lieux fréquentés par les jeunes, les établissements scolaires
 - ✓ un local facilement repérable, convivial et attractif, de préférence en centre ville
3. Pour faciliter, lorsque cela s'avère nécessaire, l'orientation et la prise en charge des jeunes par les structures spécialisées (sociales et médicales) :
 - ✓ un recensement des structures existantes doit être entrepris
 - ✓ la connaissance par les animateurs des structures généralistes des missions de fonctionnement de chacune d'entre elles sera recherchée
 - ✓ le soutien actif du secteur pédopsychiatrique, notamment pour l'application du projet d'accueil des 16-18 ans, doit être sollicité
4. Pour favoriser et développer le travail en réseau des structures existantes et à créer, généralistes et spécialisées, une tête de réseau, la « Maison des adolescents » pourrait avoir pour rôle, outre la coordination des actions sur le territoire Haut Alpin :
 - ✓ d'établir une charte de fonctionnement pour les espaces d'accueil et d'écoute généralistes,
 - ✓ de prévoir des formations pour les acteurs : formation à l'écoute pour les animateurs, relance de la formation par le CODES des adultes relais dans les établissements scolaires, poursuite de l'élaboration du guide de prévention des conduites addictives
 - ✓ de réactiver les échanges réguliers entre les structures et de favoriser les conventions de partenariat entre celles-ci
 - ✓ d'organiser des séances d'analyse des pratiques pour les animateurs chargés de l'accueil et de l'écoute des adolescents.